

Christophe Naudin placé en détention en République dominicaine

Le Français, accusé d'avoir organisé l'évasion des pilotes d'" Air Cocaïne " en octobre 2015, a été extradé vers Saint-Domingue par l'Egypte jeudi



T. Extradé par l'Egypte vers la République dominicaine, le Français Christophe Naudin va 📊 être mis en examen par la justice dominicaine pour association de malfaiteurs et trafic de migrants. Il a été placé en détention vendredi 4 mars à l'aube au palais de justice de Saint-Domingue peu après être arrivé du Caire via New York sous la garde d'agents d'Interpol.

Criminologue et spécialiste de la sûreté aérienne, M. Naudin faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international lancé par la République dominicaine pour avoir organisé l'évasion, fin octobre 2015, de Pascal Fauret et Bruno Odos, les deux pilotes condamnés à vingt ans de prison par la justice dominicaine pour narcotrafic dans l'affaire " Air cocaïne ". Ils avaient été arrêtés en mars 2013, avec deux autres Français, à bord d'un Falcon 50 chargé de 700 kilos de cocaïne qui s'apprêtait à décoller de l'aéroport de Punta Cana, dans l'est du pays. De retour en France après leur évasion, MM. Fauret et Odos ont été placés en détention provisoire, début novembre 2015 à Marseille, par la justice française qui a ouvert une enquête sur ce trafic international de stupéfiants.

" Christophe Naudin sera présenté à un juge dans les prochaines quarante-huit heures et nous demanderons son arrestation", a déclaré au Monde Francisco Dominguez Brito, le procureur général de la République dominicaine, équivalent du ministre de la justice. "Il bénéficiera d'un procès équitable et de toutes les garanties qu'offre l'Etat de droit en République dominicaine ", a précisé le procureur général, alors que les pilotes français avaient dénoncé l'inéquité de leur procès. " Nous espérons une grande fermeté de la justice car ce qui s'est produit est inadmissible. Il est intolérable que, dans un système démocratique où les institutions fonctionnent, se produise une fuite organisée avec des cartels liés au narcotrafic ", a insisté M. Dominguez Brito.

Egalement soupçonnés d'avoir pris part à l'évasion des pilotes, le député européen Aymeric Chauprade et Pierre Malinowski, l'assistant parlementaire de l'ancien président du Front national Jean-Marie Le Pen, sont eux aussi visés par un mandat d'arrêt international émis par la République dominicaine.

L'extradition de Christophe Naudin, qui risque une peine de 10 à 15 ans de prison et une amende de 150 à 250 salaires minimums, est une importante victoire pour le président dominicain Danilo Medina, qui fait campagne pour être réélu en mai. L'opposition avait accusé le gouvernement de laxisme et de négligence au moment de la fuite des pilotes.

La presse dominicaine avait largement repris les déclarations de Christophe Naudin et du député européen Aymeric Chauprade aux médias français, se vantant d'avoir organisé

[&]quot; Combat juridique "

l'évasion des pilotes et détaillant les péripéties de l'opération " d'exfiltration ". Résumant le sentiment d'une grande partie de la population, l'alliance dominicaine contre la corruption (Adocco) avait qualifié l'opération de " viol de la souveraineté dominicaine et de honte pour la République dominicaine ".

Deux autres Français, le passager de l'avion, Nicolas Pisapia, et l'apporteur d'affaires Alain Castany, également condamnés à vingt ans de prison, sont toujours en liberté en République dominicaine en attendant leur procès en appel. Renversé par une moto il y a plus de quatre mois, M. Castany est toujours hospitalisé. Il a déjà subi sept opérations et le médecin qui le suit a recommandé qu'il soit rapatrié en France pour des raisons humanitaires.

L'épouse de Christophe Naudin et son comité de soutien ont demandé, sans succès, aux autorités françaises de faire pression sur l'Egypte pour empêcher l'extradition du criminologue. "La France a apporté tout le soutien qu'elle pouvait à M. Naudin ", a souligné le Quai d'Orsay qui a promis que l'ambassade de France à Saint-Domingue continuerait "à assurer la protection consulaire au bénéfice de M. Naudin ".

Le sénateur des Français de l'étranger Olivier Cadic (UDI-UC) s'est dit " sidéré par la décision de l'Egypte ", qu'il a qualifiée de " rebondissement tragique ". Dans sa dernière lettre hebdomadaire, il rappelle que Christophe Naudin souffre de troubles cardiaques et annonce " un combat juridique tout autant qu'humanitaire pour s'assurer qu'il puisse demeurer en vie malgré sa maladie et en dépit de la volonté de représailles des autorités dominicaines ".

Pour Saint-Domingue, il n'est pas question de baisser la garde face au narcotrafic international. Environ 6 % de la cocaïne consommée en Amérique du Nord et en Europe transite par la République dominicaine où la violence liée au narcotrafic est en hausse.

Jean-Michel Caroit

© Le Monde